



La Ville de Sierre met au concours le poste suivant :

Un-e horticulteur-trice/paysagiste (100%)

Missions principales :

- Entretien des espaces verts (planter, désherber, arroser, tailler, nettoyer,...).
- Assurer les services supplémentaires aux cimetières.

Profil requis :

- CFC d'horticulteur avec option paysagisme ou formation jugée équivalente.
- Expérience dans le domaine de l'entretien paysager.
- Bonne santé et excellente condition physique pour des travaux de force, d'endurance et des travaux en hauteur.
- Intérêt pour le travail en plein air : résistance au froid, au soleil, aux intempéries.
- Sens des responsabilités, disponibilité et capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité (y compris pour intervention durant jours fériés ou de nuit).
- Connaissances dans l'entretien des systèmes d'arrosage.
- Permis de conduire B.

Entrée en fonction : à convenir.

Le cahier des charges est disponible sur www.sierre.ch.

En cas d'intérêt, le dossier de candidature complet doit être envoyé jusqu'au **10 mars 2021** à emploi@sierre.ch ou Ville de Sierre, Case postale 96, 3960 Sierre.

Cahier des charges Horticulteur/paysagiste

Désignation de la fonction

Collaborateur spécialisé des Parcs et Jardins avec formation d'horticulteur/paysagiste.

But de la fonction

- Entretien des espaces verts de la Ville de Sierre.

- Assurer les services supplémentaires aux cimetières.

Insertion de la fonction

Fonctions supérieures hiérarchiquement

- Chef-jardinier
- Remplaçant du chef-jardinier

Fonctions subordonnées

- Aides-jardiniers

Procédures de suppléance

Suppléance assurée pour

- Les autres collaborateurs des parcs et jardins

Suppléance assumée par

- Les autres collaborateurs des parcs et jardins

Tâches principales

- Entretien des espaces verts (plates-bandes, massifs routiers, parcs, jardins, terrains de sport, cimetières, ...) :
 - Planter fleurs et plantes.
 - Arroser.
 - Désherber.
 - Tondre et faucher.
 - Tailler les haies, les arbres et les arbustes.
 - Entretien des éléments de jeux et des bancs publics.
 - Nettoyer et balayer : vider les poubelles, ramasser les déchets.
 - Assurer le déneigement et le déblayage.
- Assurer les services supplémentaires aux cimetières :
 - Creuser les fosses manuelle ou mécanique.
 - Effectuer le fossoyage.
 - Réaliser des services d'enterrements.
 - Remettre en état des tombes lors d'affaissement.
- Assurer l'entretien de la mécanique et de l'outillage :
 - Conduire et entretenir les véhicules, machines et outils mis à disposition pour les besoins du service.
 - Entretien des systèmes d'arrosage.
- Appuyer, en fonction des besoins, la section de la Voirie notamment dans ses tâches de nettoyage, déblaiement, déneigement, fauchage et débroussaillage des chaussées, places et cours d'eau.
- Se conformer aux procédures de travail en vigueur de la Ville de Sierre.
- Véhiculer une image positive de la Commune.
- Sauvegarder en permanence les intérêts de la Ville de Sierre.
- Respecter les Statuts des collaborateurs de la Ville de Sierre et la charte concernant le réseau informatique, la messagerie électronique et les communications téléphoniques.

Autres tâches

- Veiller au maintien d'un niveau adéquat de formation et proposer au chef de service à l'intention de l'office du personnel les actions à entreprendre.
- Privilégier dans ses activités les mesures tendant à réduire l'impact sur l'environnement.
- Faire parvenir au supérieur direct toute suggestion susceptible d'améliorer le fonctionnement.

- Réaliser tous les travaux ordonnés par le supérieur hiérarchique, justifiés par la bonne marche des activités.

Critères d'appréciation du titulaire

Selon fiche d'évaluation établie annuellement lors de l'entretien de service.

Compétences particulières

- Bonne santé et excellente constitution physique pour des travaux de force, d'endurance et des travaux en hauteur.
- Intérêt pour le travail en plein air : résistance au froid, au soleil, aux intempéries.
- Habileté manuelle et intérêt pour les travaux techniques.
- Attrait pour la nature.
- Aptitude et intérêt pour le travail en équipe.
- Sens développé des responsabilités.
- Disponibilité (y compris pour intervention durant jours fériés ou de nuit).

Formation et connaissances professionnelles

- CFC d'horticulteur option paysagisme ou formation jugée équivalente.
- Expérience dans le domaine de l'entretien paysager.

Sierre, février 2021